

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **55 (1919)**

Heft 25-26

PDF erstellt am: **18.05.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

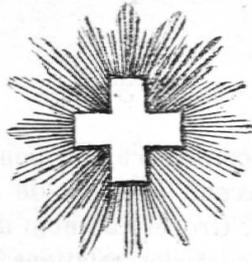
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LV<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>os</sup> 25-26  
Série B



LAUSANNE

28 juin 1919.

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

---

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Revue de la Suisse allemande.* — *Divers.* — PARTIE PRATIQUE : *Une expérience de self-government scolaire VI.* — *Degré inférieur et écoles enfantines : un arrosoir ; le seau et le broc.* — *Dessin : le groseillier.* — *Degré moyen : orthographe : les mots son, sont, leur.* — *Page choisie : la Suisse primitive.*

---

*Nous attirons l'attention de nos abonnés sur l'avis de la gérance contenu dans les annonces de ce numéro.*

---

## CHRONIQUE VAUDOISE

**Ceux qu'on fête.** — Les deux communes de *Mies* et *Tannay* ont fêté dernièrement le *soixantième* anniversaire de l'entrée dans l'enseignement de leur maîtresse d'école enfantine, Mlle *Jordan*. Concert, cadeaux, bourgeoisie d'honneur des deux communes, ont marqué la reconnaissance des habitants qui, tous ou presque, ont été à l'école de cette vaillante et ont tenu à venir personnellement lui exprimer leurs remerciements et leurs vœux.

Les écoliers de *Brent* ont pris aussi congé de leur institutrice de la II<sup>me</sup> classe, Mlle *Mouquin*, qui se retire de l'enseignement après 33 ans d'activité pédagogique dans ce village. Les autorités scolaires et municipales ont exprimé leur reconnaissance et leurs vœux à cette excellente institutrice, dont le départ, motivé par des raisons de santé, est vivement regretté.

Mêmes cérémonies à *l'Abbaye*, en l'honneur de Mme *Guignard-Cart*, qui se retire après 26 ans d'enseignement dans ce village, et à *Bottens*, où Mme *Bavaud-Longchamp* a pris sa retraite après 28 ans d'enseignement.

Enfin, la Municipalité, la Commission scolaire et le corps enseignant de *Vaulion* ont célébré, avec les élèves des écoles, le 25<sup>me</sup> anniversaire de l'entrée de M. *Louis Grobéty*, instituteur, au service de la commune. M. le syndic *Reymond* offrit au jubilaire une belle pendule avec dédicace et lui dit toute la satisfaction des autorités communales pour la manière distinguée dont il a dirigé sa classe pendant ce quart de siècle ; M. le pasteur *Mayor*, président de la Commission scolaire, lui apporta les félicitations du corps qu'il préside et fit ressortir le

bel exemple de fidélité, de conscience, de ponctualité et de dévouement qu'a donné notre collègue dans l'accomplissement de sa tâche; enfin M. Guignard, instituteur, en remettant à M. Grobéty au nom du corps enseignant de la localité, un plat d'argent, dit les cordiales relations qui ont toujours existé entre M. Grobéty et ses compagnons de travail. Nos vives félicitations à notre collègue et ami.

De telles manifestations sont à l'honneur du corps enseignant et de nos populations, et nous les signalons aux esprits chagrins qui se plaignent de l'ingratitude des Vandois.

**Une belle vie**, toute de travail et d'accomplissement serein du devoir, fut celle de Mme *Alida Corthésy-Viret*, institutrice à Gollion de 1864 à 1894, à qui un nombreux cortège a rendu les derniers honneurs le 17 juin. Trente années d'enseignement et 25 années de paisible retraite, deux ou trois générations d'anciens élèves groupés autour de votre tombe dans un sentiment d'affection respectueuse et de regret, quel beau programme d'existence pour une éducatrice!

A. R.

**Deux retraites.** — M. *Jules Baudat*, instituteur, à Corcelles sur Concise depuis 31 ans, vient de prendre sa retraite après 40 ans d'enseignement dans le district.

C'est avec mélancolie et grand regret que nous le voyons quitter la contrée où il a déployé une si grande activité, s'intéressant et se dévouant à tout ce qui a trait à nos intérêts professionnels, comme président de la conférence, membre du Comité central et de celui de la Romande.

A lui et à sa compagne, nous souhaitons de jouir longtemps de la retraite dans le paisible village de Bercher.

Nous formons les mêmes souhaits pour Mlle *Adeline Ray*, qui a quitté la même localité après 30 ans d'activité interrompus par la maladie.

E. F.

**Appel à la campagne.** — La Direction des écoles de Lausanne adresse un chaleureux appel aux populations des campagnes en faveur des petits citadins qui ont souffert et souffrent encore de sous-alimentation. Il s'agirait de se charger, pour deux ou trois semaines, de quelques-uns de ces déshérités et de les faire bénéficier ainsi d'un séjour à la campagne pendant leurs vacances d'été, soit entre le 15 juillet et le 1<sup>er</sup> septembre.

Nous espérons que cet appel rencontrera de l'écho parmi nos paysans qui tiendront à prouver, une fois de plus, qu'ils ont le cœur à la bonne place, et que leurs vergers, cette année pleins de promesses, auront quelques fruits pour les petits citadins. Nos collègues de la campagne auraient là une belle occasion de s'offrir comme intermédiaires.

Donner les adresses à Mme Béranger, membre du Comité d'assistance aux enfants suisses nécessiteux, avenue Verdeil 7, Lausanne.

A. R.

**Dons d'honneur pour nos orphelins : Liste complémentaire.** — Montant des 9 premières listes : 6196 fr. 30. Par M. Vodoz, délégué, pour le cercle d'Oron, 85 fr. Par M. Tissot, délégué, solde pour la section de Lausanne, 17 fr. Par M. Meylan, délégué, Peyres-et-Possens, 10 fr. Mlle Scheibler, institutrice, Lausanne, 5 fr. Total : 6313 fr. 30.

Le Comité.

« **Traitements fixes** » vaudois. — Le samedi 21 juin, les délégués du faisceau vaudois des T. F. se sont réunis à Lausanne. Ils ont pris connaissance d'un bref rapport du Comité sur son activité depuis la dernière assemblée ; en conformité des décisions prises, celui-ci est intervenu auprès des autorités fédérales pour demander la suppression des exportations de denrées alimentaires.

Le principal objet à l'ordre du jour était la question de l'affiliation à la Ligue suisse. Dans une précédente assemblée il avait été décidé de surseoir à une décision sur cet objet jusqu'à ce que la traduction française des statuts nous ait été remise. Cette traduction nous étant parvenue il y a quelques jours, il s'agissait de prendre une décision ferme.

A vrai dire, les statuts sont loin de plaire en tous points à de nombreux délégués. Dans une réunion préparatoire, les délégués de la S. P. V. ont relevé divers articles dont l'interprétation pourrait engager le faisceau dans des mouvements auxquels la plupart de ses membres ne sauraient adhérer. M. Albert Rochat, président de la S. P. V., se fait l'interprète de l'inquiétude que causent à beaucoup de membres certaines tendances affichées par la Ligue suisse à son origine, inquiétudes que l'examen des statuts a ravivées au lieu de les dissiper. M. E. Briod dit que nous devons en tout cas exiger, si l'assemblée se prononce pour l'affiliation, que la neutralité politique inscrite dans le premier article des statuts soit véritablement observée. L'œuvre du faisceau doit être strictement circonscrite à la défense des intérêts économiques de ses membres par la voie légale. Il nous faut, sur ce point, des garanties certaines.

Ces garanties, le Comité du faisceau vaudois croit les avoir obtenues. Dans un rapport d'une tenue remarquable, son secrétaire, M. Paul Martin, professeur aux Ecoles normales, rend compte des pourparlers engagés avec le Comité suisse. Celui-ci a reconnu l'erreur qu'il commit en novembre dernier en donnant son approbation publique au programme du Comité d'Olten ; il fut du reste fort mal récompensé de sa complaisance, puisque les chefs syndicalistes ont interdit à leurs administrés d'adhérer à la Ligue des T. F. L'union des salariés à traitement fixes s'impose plus que jamais à l'approche du renouvellement des traités douaniers dont dépendra pour eux la possibilité d'une existence supportable. Isolé, le faisceau vaudois resterait sans influence dans le domaine fédéral. Affilié à la Ligue suisse, il la renforcera dans ses revendications légitimes, et pourra, dans d'autres domaines, y exercer une influence modératrice prévenant le retour des erreurs passées.

Ces considérations prévalurent dans l'assemblée qui, après une discussion nourrie et courtoise, à laquelle prirent part des représentants de tous les groupements, vota l'affiliation par 30 oui contre 17 non et une abstention.

Le Comité S. P. V. avait désiré connaître l'opinion de ses membres avant l'assemblée ; mais les statuts lui sont parvenus si tardivement, que le plébiscite organisé n'a donné qu'un résultat partiel ; environ 400 bulletins sont rentrés, dont les  $\frac{3}{5}$  se prononçaient en faveur de l'affiliation et  $\frac{2}{5}$  contre. Au vote, les délégués de la S. P. V. se sont partagés dans une proportion à peu près semblable. C'est dire qu'en aucun cas la question qui nous occupe ne doit devenir une cause de division dans la S. P. V. ; elle le doit d'autant moins que l'engagement pris est renouvelable d'année en année, et qu'un groupement peut conti-

nuer à faire partie du faisceau vaudois sans adhérer pour sa part à la Ligue suisse. Les membres de la S. P. V. seront appelés à prendre une décision sur ce point en ce qui concerne leur société.

L'assemblée de samedi a encore décidé de soumettre aux candidats aux prochaines élections aux Chambres fédérales un minimum de revendications de nature purement économiques ; les membres du faisceau auront à donner leurs voix à ceux des candidats de leurs partis respectifs qui s'engageront à soutenir ces revendications.

L'impression qui se dégage de cette réunion est celle d'un rapprochement réel entre les divers éléments qui composent le faisceau vaudois, en dépit des divergences d'opinion. Chacun sent que le moment est venu de l'union de toutes les bonnes volontés pour obtenir des pouvoirs publics qu'il soit mis fin une fois pour toutes aux spéculations et aux exagérations des producteurs de denrées nécessaires à l'ensemble de la population. Ce résultat peut être obtenu dans la légalité et dans le plein respect des intérêts supérieurs du pays.

**Association des instituteurs directeurs de sociétés de chant.** — L'assemblée générale de cette association est convoquée pour le samedi 5 juillet à 3 h., à la grande salle du café Noverraz, Grand-Chêne, Lausanne.

*Le Comité.*

#### CHRONIQUE GENEVOISE

**Société pédagogique genevoise.** — *Séance du 18 juin.* — Les membres de la Société ont eu le privilège d'entendre M. Ad. Ferrière parler du *régime de l'autonomie des écoliers*. Il est impossible de résumer en quelques lignes l'étude très substantielle au cours de laquelle le conférencier a examiné les principales tentatives de self-government faites en Europe et en Amérique, les arguments contre et les arguments pour, enfin les moyens d'introduire dans les écoles officielles, le régime de l'autonomie. Retenons ces trois conseils donnés par M. Ferrière à ceux qui sont disposés à tenter une expérience : a) il faut introduire l'autonomie progressivement ; b) il faut se garder d'imposer à une classe une constitution toute faite ; c) il faut se garder d'élaborer un règlement compliqué prévoyant tous les délits possibles.

L'exposé de M. Ferrière, bourré de faits, de citations, d'analyses judicieuses des objections et des difficultés, a vivement intéressé l'auditoire qui n'a pas ménagé au conférencier ses applaudissements.

Au début de la séance, les traditionnels rapports de fin d'année ont été lus et adoptés.

Le Comité a été réélu pour l'exercice 1919-1920. Il est composé de Mme Grange, Mlle Pattey, MM. Biéler, Claparède, Faes, Hochstaetter et Nally.

M. Claparède ayant formellement décliné, malgré les instances de la Société, sa réélection à la présidence, M. Max Hochstaetter, professeur de mathématiques (3, rue Saint-Ours) a été nommé président.

**U. I. P. G. Section des Messieurs.** — *Assemblée du 22 mai.* — L'ordre du jour comportait une discussion de l'œuvre des Eclaireurs, demandée par plu-

sieurs collègues à la suite de la conférence qu'a bien voulu nous faire M. Wiblé.

Nous n'avons pas relevé d'objections graves en ce qui concerne la méthode appliquée par les Eclaireurs. On a craint que le scoutisme ne constituât peut-être un instrument d'oppression de la classe ouvrière. M. Wiblé a témoigné de la sincérité des Eclaireurs et des efforts qu'ils tentent pour développer l'initiative personnelle et l'esprit critique. On a blâmé leur action aux côtés de la Garde civique, le 11 novembre dernier. Le corps cantonal genevois des Eclaireurs a décidé ultérieurement de ne pas adhérer à la Garde civique. Une objection, à laquelle, à notre sens, il n'a pas été répondu, a été présentée par notre collègue Pâquin : les Eclaireurs prennent les enfants le dimanche, le seul jour où ils appartiennent en fait à leurs familles. Quant aux critiques visant les buts militaires que se proposeraient les Eclaireurs ou encore l'inexpérience de leurs chefs, M. Wiblé a donné des explications qui sont des garanties.

Quelle est la portée et que pouvons-nous retirer du scoutisme ?

Pour nous, l'œuvre des scouts devrait débiter à l'école primaire; elle y trouverait un fondement très sûr. Fonder des sections d'Eclaireurs dans les bâtiments scolaires, ne serait-ce pas mettre de l'air des champs dans les classes? Nos petits grimauds d'école prendraient allure sous l'habit d'Eclaireur. Un peu de la joie virile récoltée en chemin, une aimable hardiesse, une curiosité vive et saine animent les classes. Quels foyers spirituels, ces communautés d'enfants, devenues ligues de bonté et sections d'éclaireurs! On ne les abandonnerait pas au terme des études. L'amitié et le souvenir lieraient les anciens élèves. Sous les auspices de l'école se perpétuerait l'œuvre commencée.

Pour l'adolescent, ce contact est une sauvegarde.

La séance débutait par une causerie appréciée de M. l'inspecteur Vignier sur le nouveau cours de langue française.

E. C.

---

## CHRONIQUE NEUCHATELOISE

**Dictionnaire du parler neuchâtelois.** — Le Grand Conseil neuchâtelois a, dans sa dernière session, voté une subvention de fr. 5000 destinée à la publication du *Dictionnaire du parler neuchâtelois*. Ce travail est le fruit de recherches persévérantes poursuivies pendant plus de quinze ans, par M. *William Pierrehumbert, instituteur à Neuchâtel*.

Le plan de ce vaste recueil, qui constitue aujourd'hui une œuvre originale de haute valeur, peut se résumer comme suit :

1. Donner un tableau aussi complet que possible du langage populaire neuchâtelois d'aujourd'hui ;
2. Reconstituer l'historique des mots qui composent ce langage ;
3. Réunir et expliquer tous les termes régionaux de jadis que nous révèlent nos anciens documents.

Nous citons un extrait du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur ce objet :

« ... M. Pierrehumbert a non seulement dépouillé notre littérature historique et nos recueils imprimés de documents anciens, mais une quantité de pièces

inédites des Archives de l'Etat, les dépôts de nombreuses communes, les vieux registres notariaux, les anciens comptes, les « livres de raison » ou journaux manuscrits de particuliers ont été mis à contribution.... Institutions, mœurs et coutumes, métiers et outils, vêtements, commerce et industrie, économie rurale, etc., défilent successivement et apportent leur contingent à cette revue rétrospective.... C'est donc une véritable encyclopédie du passé neuchâtelois qui est renfermée dans les pages du Dictionnaire.... La documentation ne s'arrête pas non plus dans ce domaine aux frontières du canton, mais s'étend aux textes publiés dans toute la Suisse romande, ce qui donne lieu à des rapprochements très instructifs.

» ... L'ensemble constitué par ces divers éléments représente une somme énorme de labeur patient, consciencieux et intelligent. D'après un calcul approximatif, le nombre des articles serait d'environ 5500, qui, dans le format du Dictionnaire géographique de la Suisse, donnerait un volume de plus de 600 pages d'impression. Nous ne connaissons aucune région de langue française qui puisse se vanter de posséder l'équivalent d'un semblable recueil, œuvre éminemment utile et qui fera honneur à notre pays. »

Nous adressons à notre collègue nos très chaleureuses félicitations et notre tribut d'admiration pour son bel et remarquable effort. Nous souhaitons à son Dictionnaire le plus brillant succès, juste récompense d'un persévérant et intelligent labeur.

H. L. G.

#### REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Depuis qu'a été écrite la dernière revue, trois cantons ont modifié *l'échelle des traitements du corps enseignant*. Le canton de *Soleure* a adopté les chiffres minima suivants : maîtres primaires : 3500 fr. ; maîtres secondaires : 4800 fr. ; pour les deux catégories, augmentations pour années de service atteignant 1000 fr. avec la 12<sup>me</sup> année de service. Les premiers reçoivent une indemnité de logement et le bois de chauffage ; les maîtres secondaires n'ont droit qu'à ce dernier. La nouvelle loi prévoit un crédit de 100 000 fr. pour venir en aide aux communes se trouvant dans une situation financière peu aisée. Les professeurs de l'Ecole cantonale ont été assimilés aux fonctionnaires cantonaux dont le Grand Conseil a la compétence d'augmenter les traitements jusqu'à 33  $\frac{1}{3}$  %. On compte que les augmentations dont bénéficieront les premiers varieront entre 1900 et 2200 fr., suivant les années de service. — A *Glaris*, la landsgemeinde du 11 mai a adopté, sans discussion et à l'unanimité, une loi fixant les traitements initiaux à 3500 fr. pour les maîtres primaires (1800 en 1905) et à 4500 fr. (2500) pour les maîtres secondaires. Augmentations pour années de service : 1200 fr. à répartir sur les 18 premières années. Remplaçants : 80 fr. par semaine pour les maîtres primaires et 100 fr. pour les maîtres secondaires (35 et 50 fr. d'après la loi de 1905). La pension de retraite est fixée au tiers du dernier traitement reçu, après 25 ans de service. Le traitement est payable tous les mois, les augmentations et les pensions de retraite sont payées tous les trois mois. En même temps, la landsgemeinde décidait d'introduire la gratuité des manuels et du matériel dans les écoles secondaires. Pour couvrir les dépenses, le canton de Glaris sera obligé d'augmenter le taux de l'impôt.

Dans *Appenzell Rh.-Int.*, les instituteurs reçoivent actuellement un traitement annuel de 1100-1600, suivant le nombre des années de service. Le Grand Conseil vient d'y ajouter : un logement ou une indemnité équitable fixée à 400 fr. ; chauffage et éclairage de l'appartement, à défaut de quoi des indemnités de 100 ou 50 fr. ; pour les instituteurs, 4 augmentations de 100 fr. chacune après chaque 4<sup>me</sup> année de service ; enfin, pour 1919, des allocations spéciales pour vie chère de 800 fr. pour les instituteurs (50 fr. par enfant en dessous de 16 ans) et 500 fr. pour les institutrices. Dans la discussion, il a été fortement question des rapports qui doivent exister, en matière scolaire, entre le canton et les communes. Ces dernières s'opposent, dans leur grande majorité, à ce que les maîtres primaires soient considérés et traités comme fonctionnaires cantonaux.

On sait que dans la plupart des communes du canton des *Grisons*, l'école n'est tenue que pendant 26-30 semaines et que, le reste du temps, les instituteurs cherchent à gagner leur vie comme ils peuvent. La plupart travaillent dans une exploitation agricole, d'autres s'engagent comme journaliers, maraîchers, bûcherons, commis, gardes-forestiers, secrétaires et portiers d'hôtels, etc. Maintenant, ils s'occupent très sérieusement d'améliorer leur situation matérielle (voir la dernière « Revue ») et ont formulé, le mois passé, les vœux que voici : 1. Allocation supplémentaire de 150 fr. pour l'année en cours ; 2. nouvelle loi sur les traitements avec les chiffres suivants : a) traitement communal de 1300 fr. (26 semaines) — 2900 fr. (42 semaines) ; b) haute-paie cantonale de 1000 fr. ; c) 4 augmentations pour années de service, chaque fois de 100 fr. après 2 années ; d) versement à chaque instituteur de la subvention fédérale de 100 fr. ; e) maîtres secondaires : 2300-4100 fr. — Disons, en passant, que, dans la ville de Coire, les instituteurs primaires reçoivent un traitement allant de 3600-5000 fr. et les maîtres secondaires entre 4200-5600 fr. A ces chiffres il faut ajouter une haute-paie cantonale de 600 ou 700 fr.

Fort probablement par suite de la situation financière tout à fait insuffisante faite au corps enseignant thurgovien, l'*Ecole normale de Kreuzlingen* a vu diminuer le nombre de ses élèves ; en 1918, 7 candidats ont été admis ; cette année, ils étaient au nombre de 8. — A la section pédagogique de l'*Ecole cantonale de Soleure*, 11 jeunes filles et 7 garçons ont demandé leur admission ; 12 ont été admis. — Le corps enseignant lucernois demande que le montant de la pension de retraite augmente automatiquement avec chaque amélioration des traitements, sans qu'il faille mettre en mouvement, chaque fois, tout l'appareil législatif. En même temps, il demande que l'Etat vienne en aide aux instituteurs et institutrices (70-80) sans place, comme il le fait pour d'autres professions. — Le canton de *Zurich* a organisé un cours pour l'enseignement ménager destiné aux institutrices non placées et créé une série d'environ 50 suppléances auxiliaires, d'une durée d'un mois, destinées aux instituteurs sans place. Ceux-ci doivent assister à toutes les leçons et en donner eux-mêmes au moins une par jour, après avoir produit la préparation écrite. Ils reçoivent une indemnité de 45 fr. par semaine s'ils logent chez leurs parents et de 60 fr. dans le cas contraire. — A *Bâle* a été tenu, du 28 avril au 10 mai, un cours de perfectionnement destiné aux maîtresses d'ouvrages en fonctions ; *Zurich* en a organisé un autre, d'une

durée d'une année, destiné à former des maîtresses de travaux à l'aiguille. — A *St-Gall*, 18 instituteurs ont suivi un cours d'horticulture et de culture maraîchère, pendant 3 jours des vacances du printemps. Bâle, enfin, a organisé toute une série de cours spéciaux destinés au corps enseignant. Y.

#### DIVERS

**Synode scolaire du canton de Berne.** — Il s'est réuni le 14 juin dernier dans la salle du Grand Conseil, à Berne. La séance a été ouverte par le président d'âge, M. Gylam, inspecteur scolaire à Corgémont.

Les délégués ayant été réélus l'automne dernier, il s'agit d'abord d'élire, pour quatre ans, un nouveau bureau. MM. Gylam, Nyffeler et Burki ayant décliné une réélection, le nouveau bureau se compose de M. Schenk, comme président, et de MM. Jost, Rufer, Muhlethaler, Schneider, Gobat, Rojhen, Beck et Senften. Le Jura n'est plus représenté que par un délégué ; cela provient de ce que les Jurassiens ont été empêchés, par les mauvaises correspondances, de prendre part à l'assemblée préparatoire qui a précédé la séance officielle.

En prenant la présidence, M. Schenk, conseiller communal de Berne, rend hommage au dévouement de M. l'inspecteur Gylam qui, depuis 1863, a toujours fait partie du Synode et qui, depuis 1873, a représenté le Jura dans le bureau.

La seule question à l'ordre du jour était **l'introduction de l'écriture française** dans les écoles du canton, soit la motion Stauffer.

Le bureau, étant divisé dans cette question, avait fait appel à M. Münch, maître au progymnase de Thoune, partisan décidé de l'écriture française, et à M. Siegenthaler, maître secondaire à Zweisimmen, partisan non moins décidé de l'écriture allemande et des caractères gothiques. Il avait en outre demandé l'opinion de la Société des institutrices de la partie allemande du canton.

Les deux rapporteurs se sont acquittés de leur tâche avec toute la *Gründlichkeit* qui caractérise l'érudition de nos collègues de la Suisse allemande. Les institutrices avaient présenté des conclusions absolument favorables à l'écriture allemande qui, d'après elles, est une des particularités distinctives de la langue allemande.

Le rapporteur du bureau, M. Rufer, de Nidau, fit un rapport pâle et indécis, se ressentant de l'indécision qui régnait au sein de ce comité.

La discussion fut utilisée par MM. Beck et Troesch, maîtres secondaires à Berne, Stauffer, directeur de l'école normale de Hofwil, Kipfer, maître secondaire à Bienne. Tous ces orateurs recommandèrent la prise en considération des conclusions de M. Münch, qui furent adoptées par 39 voix contre 26 avec un amendement de M. Beck.

Si les délégués du Jura avaient été présents au moment de la votation, il est certain que les conclusions de M. Münch auraient fait un nombre bien supérieur à 39. Voici les conclusions adoptées :

A. *Ecriture.* 1. Dans les écoles du canton de Berne, les exercices de calligraphie ne se feront plus qu'en écriture française. L'écriture française sera exclusivement employée dans tous les exercices écrits et pendant toute la scolarité.

2. Par contre, les instituteurs auront pleine liberté d'initier les élèves du degré supérieur (cours supérieur primaire, école secondaire, progymnase) à l'écriture allemande.

B. *Lecture de l'imprimé.* 1. Les élèves commencent à lire l'imprimé au moyen de caractères latins.

2. A partir de la troisième ou de la quatrième année d'école, ils s'exercent aussi à lire les caractères gothiques.

*Proposition Beck.* Dans le passage de l'écriture allemande à l'écriture française, il faudra tenir compte des manuels encore en réserve.

H. GOBAT.

**La Société française de pédagogie** (siège social Musée pédagogique, 41, rue Gay-Lussac, Paris) vient de se constituer. Elle compte déjà quelques centaines de sociétaires, appartenant aux différents degrés de l'enseignement. Elle publie un *Bulletin* (cotisation annuelle de fr. 5 adressée au trésorier, M. Ladevèze, directeur de l'École publique de garçons, 8, avenue de la Motte-Piquet, Paris (VII<sup>e</sup>)). Elle organise des *conférences*, des *séances d'études*, des *enquêtes* sur les méthodes d'enseignement. Le premier bulletin comprend le compte rendu in extenso d'une remarquable conférence faite le 20 janvier 1919, en Sorbonne, par M. Jullian, inaugurant les travaux de la Société, ainsi que le compte rendu de la première assemblée générale.

(Communiqué.)

**Encartage.** — Dans ce numéro est encarté le prospectus du Cours de vacances de l'Université de Bâle; nous recommandons chaleureusement ce cours à ceux de nos lecteurs qui désirent se perfectionner dans la pratique de la langue allemande en nouant avec nos Confédérés des relations de bonne confraternité plus nécessaires que jamais.

---

## PARTIE PRATIQUE

---

### UNE EXPÉRIENCE DE SELF-GOVERNMENT SCOLAIRE<sup>1</sup> (Suite.)

#### Le premier essai.

##### LES CHARGES SOCIALES

« Pour mon compte, m'écrit encore le lecteur fribourgeois dont j'ai parlé dans mon dernier article, je pense que la pratique de l'autonomie scolaire est un idéal difficile à réaliser. » — Si vous voulez dire, mon cher collègue, qu'il est malaisé d'atteindre à la perfection, d'organiser une république scolaire modèle, vous avez évidemment raison. Mais, je vous le demande, où donc est l'Etat politique parfait, l'organisme social sans défaut et sans tache? N'exigeons donc pas des enfants ce que les adultes n'ont pu réaliser. Restons dans les limites du relatif, du possible et du pratique. Il n'y a pas dans le domaine social d'idéal immuable et définitif.

Mais si vous pensez qu'il est très difficile de réaliser une certaine autonomie

<sup>1</sup> Voir l'*Educateur* des 11 et 25 janvier, 22 février, 19 avril et 31 mai 1919.

scolaire, d'introduire dans une classe *certaines* usages démocratiques, de donner aux écoliers *certaines* droits ordinairement réservés aux maîtres, je crois pouvoir vous rassurer.

L'essentiel est de commencer. Une fois en train, on trouve toujours le moyen de résoudre les questions qui se posent. Il y a plusieurs manières de « commencer » ; toutes ne sont pas excellentes, mais il y en a certainement plusieurs qui mènent à bon port. Voici la mienne, à titre d'exemple.

Il existe dans toutes nos écoles certaines « charges sociales » (effacer les tableaux noirs, veiller à l'ordre matériel de la salle, recueillir les cahiers et les distribuer, etc., etc.) dont les titulaires sont désignés tantôt arbitrairement, tantôt d'après l'ordre alphabétique, à moins que ces fonctions ne soient l'apanage de certains élèves actifs, dévoués au maître ou au bien public, et qui s'en chargent généreusement, alors que d'autres enfants ne s'en occupent jamais. Ce sont ces « charges sociales » qui m'ont fourni l'occasion d'introduire le régime de l'autonomie scolaire dans ma classe.

J'avais parlé souvent à mes élèves de la nécessité, pour chaque individu, d'arriver à être maître de soi, à se gouverner soi-même ; nous avions cherché ensemble, dans la vie scolaire notamment, des occasions de travailler par la pratique, « par le fait » à cette maîtrise de soi si nécessaire et si précieuse. Nos entretiens avaient porté souvent aussi sur la souveraineté populaire, sur le devoir (qui s'impose à chacun) de devenir un citoyen éclairé et courageux, un citoyen *actif*, non pas de nom seulement, mais de fait, sans cesse préoccupé des affaires publiques.

Je proposai donc à ma classe d'organiser peu à peu une petite démocratie, qui discuterait elle-même ses « affaires », nommerait ses « chefs » et ses « fonctionnaires », de façon à éviter que toutes les décisions concernant l'école fussent prises uniquement par moi.

Dans la première assemblée, les enfants nommèrent une « préposée » aux tableaux noirs et deux « inspecteurs » chargés de veiller à l'ordre matériel et à la propreté. Ces « fonctions » existaient déjà, mais jusqu'alors c'était moi qui en désignais les titulaires.

Nous étions au début de l'année scolaire (avril 1909) ; la classe comprenait trois « degrés », et je devais fréquemment me faire remplacer auprès des plus petits. Une fillette surtout (Laure) s'acquittait particulièrement bien de cette tâche, à cause de sa douceur et de la manière maternelle dont elle s'occupait des cadets. Je proposai à mes élèves de rendre cette fonction élective. Ils entrèrent dans mes vues et Laure fut élue à la presque unanimité des votants.

Je fis un pas de plus. J'avais lu dans *l'Ecole et le caractère* de Foerster les expériences d'un instituteur du Toggenbourg qui avait institué dans son école « un chef de classe, véritable remplaçant du maître ». Je proposai à l'assemblée de créer cette « magistrature » ; elle le fut. Je présentai alors comme « candidate » la première élève de la classe (Agnès), qui joignait à l'intelligence de solides qualités morales. Elle devint notre premier « chef de classe ». (Toutes nos élections eurent lieu, dès le début, au scrutin secret et, à l'instar de nos usages politiques, à la majorité absolue au premier tour de scrutin, relative au second.)

Au bout d'un mois, je demandai la création d'une nouvelle « charge sociale ».

Il fallait que quelqu'un fût responsable de l'aération de la salle d'école, ouvrit ou fermât les fenêtres et les volets selon les besoins. (Cette idée m'avait été suggérée par les essais de M. Hepp, à Zurich; elle fut adoptée; mais elle se révéla peu pratique et en janvier 1910 cette charge vint compléter les attributions de l'« inspecteur » de la salle d'école.)

Les deux « inspecteurs » nommés en avril étaient solidairement responsables de l'ordre matériel et de la propreté de la salle d'école et de ses abords et dépendances. A l'épreuve, on vit que les attributions de chacun gagneraient à être nettement définies; on fit observer aussi qu'il y aurait avantage à porter le nombre des « inspecteurs » à trois, de façon que l'on pût exiger de chacun d'eux un travail minutieux. Ainsi fut fait. Un élève fut chargé de la classe seule, un autre de la place de jeu (récréations) — celui-ci désignant deux aides, — le troisième des autres locaux, escaliers, etc. En janvier 1910 cependant, après expérience, nous en revînmes à deux « inspecteurs » seulement, mais leurs attributions demeurèrent distinctes: l'un fut responsable de la propreté de la classe, et le second, aidé de deux camarades choisis par lui, de tous les autres endroits (locaux ou places) fréquentés par les écoliers.

A l'approche de l'hiver, la nécessité de chauffer la salle d'école amena la création d'une nouvelle charge élective.

La classe possédait trois armoires, qui renfermaient toutes nos richesses (!), et que l'on ne pouvait confier au premier venu. Aussi avais-je désigné jusque-là moi-même ceux ou celles qui en étaient responsables. Mais en décembre 1909, tout à fait rassuré par les résultats de l'été, je proposai à l'assemblée d'élire elle-même un préposé aux armoires et au matériel scolaire. Cette fonction fut dès lors élective.

En mars 1910, mes élèves instituèrent un « chef des récréations »; il s'agissait de décharger le chef de classe, occupé parfois pendant les récréations et qui ne pouvait être toujours responsable de ce qui s'y passait.

Cette fonction fut la dernière que créa ma classe. En juillet 1910, je quittais Brenles pour Pully et ma première expérience prenait fin<sup>1</sup>.

(A suivre.)

ALB. C.

## EXERCICES D'OBSERVATION

*Degré inférieur et écoles enfantines.*

### I. — Un arrosoir.

A quoi sert cet objet? — A arroser les plantes, c'est un arrosoir. En quoi est-il? — En zinc. Écoutons le bruit du zinc lorsqu'on le frappe. Quelle est sa couleur? Où met-on l'eau que l'on versera sur les plantes? — Dans un grand réservoir. Quelle est sa forme? — Ovale ou ronde, plus haute que large. Qu'y a-t-il sur le dessus? — Une sorte de couvercle que l'on ne peut pas soulever et qui est percé d'une grande ouverture pour permettre de remplir l'arrosoir d'eau. Que voyez-vous en bas autour du réservoir? — Un rebord. A quoi sert-il? — A empêcher le fond de l'arrosoir de s'user. Par quoi tient-on l'arrosoir? — Par une anse arrondie. Pourquoi est-elle arrondie? — Pour qu'on puisse la tenir

<sup>1</sup> Mais il va bien sans dire que je n'ai pas fini de parler de mon premier essai.

facilement. Où est-elle placée ? — Sur le dessus et sur le côté du réservoir. Par où coule l'eau lorsqu'on arrose ? — Par un tuyau qui commence au bas du réservoir et s'en écarte. Comment faut-il tenir l'arrosoir pour que l'eau coule ? — (Faire l'expérience.) Penché, pour que l'eau coule le long du tuyau. Que peut-on ajouter au bout du tuyau ? — Une partie large, arrondie, percée de trous nombreux : c'est la pomme de l'arrosoir. Faisons encore couler l'eau, par où passe-t-elle ? — Par les petits trous, elle tombe en fines gouttes, comme la pluie. Savez-vous pourquoi on ajoute cette pomme ? — Pour que l'eau se répande en plusieurs endroits et qu'elle ne tombe pas en un jet trop gros qui pourrait abîmer les jeunes plantes.

Qui se sert de l'arrosoir ? Quand arrose-t-on ? Avec quoi peut-on encore arroser ? — Tuyau d'arrosage.

## II. — Le seau et le broc.

**Le seau.** — Comment est la partie dans laquelle on met l'eau ? — *Ronde, haute et large.* Le seau est parfois un peu moins large en bas qu'en haut. Que voyons-nous en bas du seau ? — Un anneau plat, assez large, qui l'entoure. Cet anneau forme un rebord qui dépasse le fond du seau. Lorsque le seau est à terre, sur quoi est-il posé ? — Sur ce rebord. Pourquoi le seau ne se pose-t-il pas sur le fond ? — Pour que celui-ci s'use moins. Que voyons-nous au bord du seau en haut ? — Un petit rebord arrondi, qui consolide le tour du seau. Par quoi tient-on le seau ? — Par une anse mobile qui retombe contre le seau lorsqu'on ne la tient plus. Comment est-elle ? — *Ronde.* Pourquoi ? — Pour que l'on puisse la serrer dans la main sans se blesser. Comment tient-elle au seau ? — Cette anse se termine de chaque côté par un crochet très fermé qui pénètre dans un anneau maintenu contre le seau par une petite plaque.

**Le broc.** — Comparer avec la forme du seau : beaucoup moins large, plus étroit en haut qu'en bas. Comment est le haut du broc ? — Il a la forme d'un bec allongé et creusé. A quoi sert-il ? — A permettre à l'eau que l'on verse du broc de s'écouler facilement. Comment tient-on le broc ? — Par une anse. Elle est plus grosse que celle du seau, elle est fixée en haut et en bas du broc. Faire vider un broc.

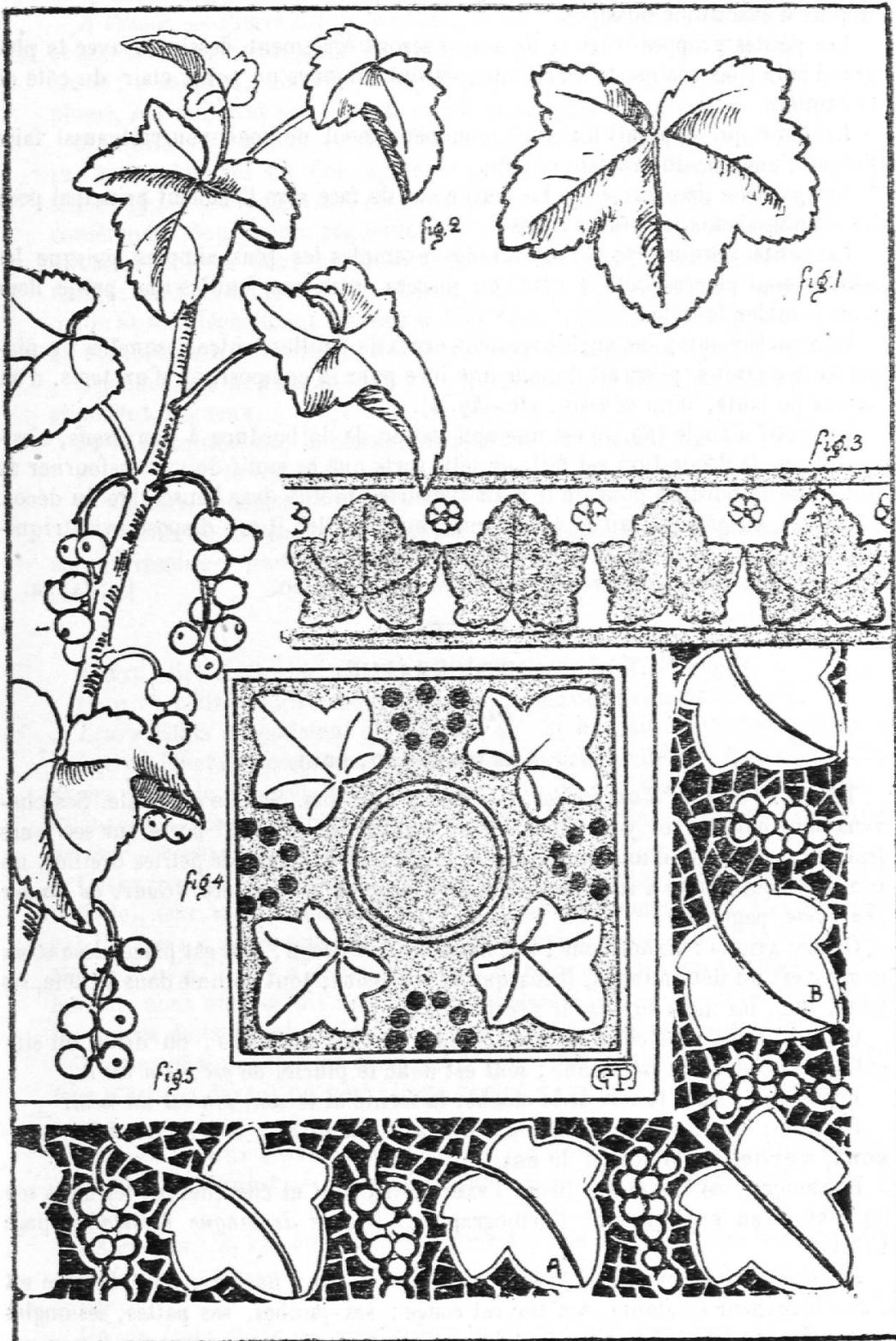
(*Journal des Instituteurs.*)

## DESSIN

### Le groseillier.

Avant de faire l'étude du petit rameau que les élèves auront apporté, le maître prenant une feuille aussi régulière que possible en fera l'analyse, en les comparant avec d'autres feuilles telles que celles de vigne, de houblon, d'érable, etc. Cette feuille, en général un peu plus large que haute, s'inscrira dans un pentagone dont les angles seront donnés par les nervures. Les contours de la feuille, tracés d'abord très régulièrement, seront ensuite découpés comme l'indique le modèle.

En observant attentivement le rameau, les élèves s'apercevront que les feuilles de la tige se présentent tantôt de profil, tantôt de trois quarts et quelquefois de



face; ils apporteront donc toute leur attention au dessin qui doit être fait avec le plus d'exactitude possible.

Les petites grappes (*raisins de mars*) seront également dessinées avec le plus grand soin; les grains, très brillants, auront toujours un point clair du côté de la lumière.

La fleur qui apparaît fin avril, commencement de mai, pourrait aussi faire l'objet d'une très intéressante étude.

*Composition décorative.* — La feuille vue de face sera l'élément principal pour les combinaisons les plus variées.

La petite bordure (*fig. 3*) est un des exemples les plus simples, puisque les feuilles sont placées côte à côte; on placera entre ces feuilles une petite fleur pour combler le vide.

Une surface dont les angles seraient ornés de feuilles, entre lesquelles on placerait des grains, pourrait donner une idée pour la composition d'un tapis, d'un dessus de boîte, d'un coussin, etc. (*fig. 4*).

Le motif d'angle (*fig. 5*) est une application de la bordure à deux sens, c'est-à-dire que la décoration est faite de telle sorte que le motif doit se retourner au milieu de la bordure pour qu'il y ait symétrie absolue dans l'ensemble du décor.

On fait, en général, un motif spécial pour l'angle; il est disposé symétriquement à gauche et à droite de la diagonale de cet angle.

Cette bordure est préparée pour la broderie Richelieu.

G. PAYER.

---

## ORTHOGRAPHE

### *Degré moyen.*

#### V. Les mots *son, sont.*

**TEXTE :** *Portrait d'un écolier.* — Jean a huit ans. Sa tête est ovale. Ses cheveux *sont* blonds, ses yeux bleus... *Son* menton est rond. Il porte sur ses joues fraîches la marque d'une bonne santé. Il a un front large, de petites oreilles, un nez droit qui donne à *son* visage une physionomie particulière. (*Cours de langue française, page 54.*)

**OBSERVATIONS :** Examinons : *son* menton, *son* visage; *son* est placé devant un nom; c'est un déterminatif, il marque la possession, tout comme dans *sa* tête, *ses* yeux, etc., les mots *sa, ses*. Il s'écrit sans *t*.

Quand on dit : ses cheveux *sont* blonds, *sont* est un verbe; on dirait au singulier : *sa* chevelure *est* blonde; *sont* est donc le pluriel de *est*; il a un *t*.

*Remarque :* Dans le *son* de la cloche, la farine et le *son*, *son* est un nom.

**RÉSUMÉ :** *son, possessif, est placé devant un nom; il s'écrit sans t; — sont, verbe, est le pluriel de est.*

**EXERCICES :** a) Les élèves liront l'exercice suivant et chercheront les mots *son* ou *sont* et en expliqueront l'orthographe... (*Cours de langue française, page 137.*)

*Le cygne.* — Le cygne est le plus grand des oiseaux nageurs. *Son* plumage est d'une blancheur éclatante. *Son* bec est rouge; ses jambes, ses pattes, ses ongles *sont* d'un gris foncé. Ses ailes *sont* des armes puissantes.

b) Comment écrit-on ?

*A l'école.* — Pierre est un écolier soigneux et appliqué. Ses effets *sont* propres et ses devoirs *sont* toujours bien préparés. Au *son* de la cloche, il entre en classe ; il salue *son* maître et s'assied près de *son* camarade Louis. Il prépare sa plume, *son* cahier et *son* livre de calcul et la leçon commence.

c) DICTÉE : *Le tilleul.* — On rencontre le tilleul dans les bois de la plaine et sur nos esplanades où l'on apprécie son ombrage et la beauté de son port. Son tronc atteint souvent vingt-cinq mètres de hauteur et cinq à six mètres de circonférence. Son écorce rugueuse recouvre un liber formé de fibres très tenaces qui sont utilisées pour la confection de cordes. Les branches sont étalées. Les feuilles sont arrondies et leurs bords sont dentés. Elles ont une consistance molle et sont légèrement velues sur leur face inférieure. Les fleurs sont réunies au nombre de trois à cinq ; elles fournissent un miel exquis et abondant.

VOCABULAIRE ET PRÉPARATION : 1<sup>o</sup> L'esplanade, le liber, la confection, exquis, abondant, rugueux.

2<sup>o</sup> la circonférence, la consistance, la face, tenace.

3<sup>o</sup> le tilleul, la feuille.

4<sup>o</sup> le miel, le tilleul.

5<sup>o</sup> les fibres tenaces sont utilisées ; les branches sont étalées ; les feuilles sont arrondies ; les bords sont dentés ; elles sont velues ; les fleurs sont réunies.

## VI. Leur.

TEXTE : tiré de Rosier, *Histoire de la Suisse : les Zaehringen.*

Dans ce petit chapitre, nous prenons les phrases suivantes :

*Leurs* Etats s'étendaient du Léman au lac de Constance. Les nobles de la Suisse occidentale acceptèrent difficilement *leur* autorité. — Ils entourèrent plusieurs villes de remparts pour *leur* permettre de résister aux troupes armées des seigneurs. — Les deux princes cherchèrent à attirer les habitants dans ces villes en *leur* accordant de grandes libertés.

OBSERVATIONS : Prenons les deux premiers exemples : *leurs* Etats, *leur* autorité ; ici, *leur* est placé devant un nom, c'est un déterminatif. Dans le premier cas il a pris *s* parce que le nom est au pluriel ; mais dans *leur autorité*, *leur* s'écrit sans *s* : il n'y a qu'une autorité. Si nous parlions du duc Berthold V seulement, nous aurions dit : *ses* Etats s'étendaient du Léman au lac de Constance ; les nobles de la Suisse occidentale acceptèrent difficilement *son* autorité.

Voyons maintenant les exemples : pour *leur* permettre, en *leur* accordant ; *leur* n'est pas devant un nom, il est devant un verbe : c'est un pronom, il s'écrit sans *s*.

RÉSUMÉ : **Leur devant un nom est un déterminatif, il prend s quand le nom est au pluriel.** — **Leur devant un verbe est un pronom ; il ne prend jamais s.**

EXERCICES : a) Les élèves chercheront dans le chapitre : les Helvètes (Rosier, *Histoire de la Suisse*), les mots *leur* et les analyseront. Ils trouveront en particulier :

Un de *leurs* chefs les plus riches, nommé Orgétorix, *leur* proposa de quitter

leur pays et d'aller s'établir en Gaule. Ils brûlèrent *leurs* villes et *leurs* villages. César leur barre le passage du fleuve. Leur arrière-garde est mise en déroute; ils continuent leur route. César leur ordonna de rentrer dans leur pays et de rebâtir leurs villes et leurs villages.

b) Comment écrit-on : Une multitude d'oiseaux nichaient dans le tronc et sur les rameaux des arbres, ou dans les haies voisines, et ils remplissaient l'air de leurs concerts joyeux. Les parents faisaient souvent des remontrances à leurs enfants et leur disaient : « Gardez-vous de faire le moindre mal à ces petits êtres et de toucher à leurs nids, de peur de déplaire à celui qui dispense aux lis des vallées leur splendide vêtement et aux passereaux leur nourriture. » (*Les oiseaux*, Chanoine Schmidt.)

c) Lire et copier les phrases ci-dessous en disant, les lièvres :

Les champs à proximité des forêts, les pentes des montagnes sont les lieux que le lièvre préfère. Son pelage roux se confond avec le sol. Son corps allongé est celui d'un coureur. Ses pattes de derrière sont plus longues que celles de devant; elles lui permettent de faire des sauts considérables. Ses ongles émoussés ne lui permettent pas de grimper. Sa vigilance est servie non par ses yeux qui sont médiocres, malgré leur grosseur, mais par ses longues oreilles très mobiles; toujours ouvertes contre le vent qui lui apportent tous les bruits. (D'après : Jaccard et Henchoz, *Leçons élémentaires de sciences naturelles.*) J. T.

---

## PAGE CHOISIE

### La Suisse primitive.

Au sud de Zurich et de son lac étroit et long, se dressent des montagnes bizarres comme les dents d'une scie ébréchée : c'est la Suisse primitive que traverse la route du Saint-Gothard. Terre escarpée, mais fertile et chaude, où quatre vallées principales aboutissent à un lac en forme d'étoile, qui rappelle un fiord scandinave. Pourtant les paysages, les bourgades, les maisons ne sont plus du Nord, n'ont plus tout à fait l'aspect germanique. C'est une marche qui s'élève vers l'Italie.

L'art religieux, en ces Waldstaetten dont la foi catholique semble immuable comme leurs roches, l'art religieux est italien déjà. Les portiques à colonnes des petits sanctuaires, blancs au milieu des pommiers et des cerisiers en fleurs, sont identiques à ceux qu'on trouve, illuminés par le soleil, au delà du Saint-Gothard. Et les maisons riches ont déjà des cours intérieures à fontaines et galeries.

Les Waldstaetten ont deux capitales : l'une spirituelle, le couvent d'Einsiedeln; l'autre temporelle, Lucerne. Sol sacré pour nous : patrie d'une idée dont nous vivons, et qui est assez forte pour faire de tant de langues, de races, de croyances, de traditions, de climats différents, opposés, une nation.

(Comm. par P. Chapuis.)

(Cités et pays suisses, G. DE REYNOLD.)

# Université de Bâle.

---

Cours de vacances pour l'étude de la langue allemande.

1919.

1<sup>ère</sup> Année.

---

L'Université de Bâle organise cette année, et organisera désormais régulièrement pendant les vacances d'été un cours destiné à permettre à tous les Suisses de langue française ou italienne et à tous les étrangers de se perfectionner dans la connaissance de l'allemand. Le cours a lieu en juillet et août et dure 6 semaines. Il cherche à atteindre son but par des exercices pratiques et par des conférences.

Les **exercices** comprennent des exercices de lecture et d'interprétation, des lectures de journaux et de revues, des exercices de conversation, des traductions, des dictées et des exercices écrits, des leçons de grammaire et de phonétique. Toutes ces heures sont données exclusivement en allemand et doivent fournir l'occasion aux élèves de se perfectionner dans la pratique de l'allemand.

Les **conférences** traitent, en cycles plus ou moins étendus, des problèmes de la littérature allemande et suisse-allemande, des sujets d'histoire et d'économie politique suisses, ainsi que d'art allemand et suisse-allemand. Toutes les conférences sont données en allemand.

La direction organise en outre, une ou deux fois chaque semaine, des **excursions** dans la ville et dans ses environs pour en visiter les monuments et les collections artistiques et historiques, ainsi que les organismes économiques. Le personnel enseignant se recrute parmi les maîtres des écoles supérieures et de l'Université de Bâle.

Ce cours de vacances s'adresse aux élèves de la classe supérieure des gymnases littéraires et scientifiques, des écoles normales, en outre et tout particulièrement aux étudiants et étudiantes de toutes les facultés, enfin aux maîtres et maîtresses déjà en fonction.

**Le cours de vacances de l'année 1919 s'ouvrira le 14 juillet et se terminera le 23 août.** Il aura lieu dans les auditoires de l'**Université**, au Rheinsprung N° 11.

**Ouverture des cours lundi le 14 juillet, à 11 heures.**

---

## **Programme pour 1919.**

### **Exercices pratiques.**

Sous la direction de M M. W. Jost, Dr. phil., H. Matter, Ch. Pernoux, Dr. phil., et E. Schaub, Dr. phil., professeurs aux écoles supérieures de Bâle.

1. Lecture et interprétation d'auteurs suisses-allemands et allemands (4 heures par semaine).
2. Lecture de journaux et de revues (2 heures par semaine).
3. Exercices de conversation (2 heures par semaine).
4. Dictées et compositions (2 heures par semaine).
5. Grammaire (2 heures par semaine).
6. Phonétique (1 heure par semaine).

### **Conférences.**

1. La littérature allemande pendant l'époque classique et le XIXe siècle (4 heures par semaine pendant les 4 premières semaines) par Mr. le Dr. M. Nussberger, priv.-doc. à l'Université.
2. La littérature de la Suisse allemande au XIXe siècle (Gotthelf, Keller, Meyer et Spitteler), par Mr. le Dr. Altwegg (4 heures par semaine pendant 2 semaines).
3. Les patois de la Suisse allemande (3 heures), par Mr. le Dr. E. Hoffmann-Krayer, professeur à l'Université.

4. Les patois de la Suisse romande (4 heures), par Mr. le Dr. E. Tappolet, professeur à l'Université.
5. Histoire de la Suisse au XIXe siècle (6 heures), par Mr. le Dr. F. Vischer, priv.-doc. à l'Université.
6. L'art allemand et suisse-allemand au XVIe siècle (3 heures), par Mr. le Dr. R. Riggerbach.
7. L'art allemand et suisse-allemand au XIXe siècle (4 heures), par Mr. H. A. Schmid, professeur à l'Université.
8. L'architecture bâloise, visite des monuments sous la direction de Mr. E. A. Stückelberg, professeur à l'Université.
9. Industries suisses et bâloises (4 heures), par Mr. le Dr. W. Jenne, 2e secrétaire de la chambre de Commerce de Bâle.

Nombre des heures par semaine: 23.

Finance d'inscription: pour 4 semaines 40 frs, pour 6 semaines 50 frs.

L'inscription se prend au secrétariat de l'Université.

A la fin du cours, les participants reçoivent une attestation certifiant qu'ils ont fréquenté le cours de vacances.

La salle de lecture de l'Association des Etudiants bâlois est à la disposition des participants pendant la durée du cours.

Le bureau de location de chambres institué par la même association, Stapfelberg 4, se met au service des participants jusqu'au 2 août. Prix moyen des chambres 20—40 frs. par mois; avec pension 150—180 frs.

Pour tous les renseignements ultérieurs, s'adresser au secrétariat de l'Université de Bâle ou au soussigné, directeur des cours.

*Bâle*, mai 1919.

**E. Dürr**, Prof. à l'Université de Bâle  
Militärstrasse 12.



# On cherche un Précepteur ou une Institutrice

d'un certain âge pour un garçon de dix ans alité pour cause de gonarthrite qui suit le traitement solaire à la Clinique « Les Frênes », à Leysin. Réponse avec conditions demandées et tous renseignements personnels, y compris certificat médical, photographie à l'adresse suivante : **Chambre No 35, Les Frênes, Leysin-Village.** P. 3160 L.

## Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

La plus ancienne compagnie suisse d'assurances sur la vie.

Service principal fondé en 1857.

Mutuelle pure. — Pas de responsabilité personnelle des assurés.

Le plus important portefeuille d'assurances suisses.

Tous les bonis aux assurés.

Par suite du contrat passé avec la *Société pédagogique de la Suisse Romande*, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à M. **J. Schächtelin**, Agent général, Grand Chêne 11, **Lausanne.**

## INSTITUTEUR RETRAITÉ

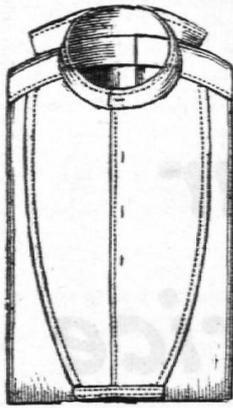
est demandé en qualité de **caissier-comptable** du Crédit Mutuel de Lucens. Appointements Fr. 200. — par mois.

S'adresser au **notaire L. PIDOUX, à Lucens.**

P. 25.080 L.



J H. 433 B.



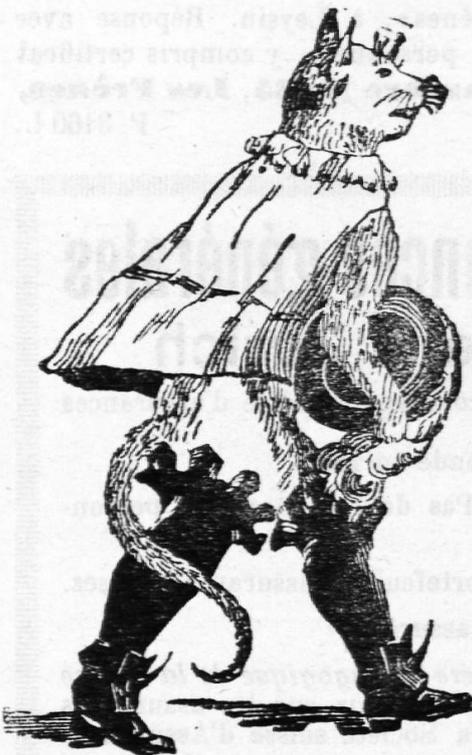
# Chemiserie Ch. Dodille

Rue Haldimand, LAUSANNE

Atelier spécial pour chemises sur mesures

**COLS, CRAVATES, SOUS-VÊTEMENTS**

*Les dernières nouveautés.*



## Nous offrons

pendant qu'il y a du stock :

- Soulier fort Derby nos 40 à 46 . Fr. 29.75
- Soulier de sport doubles semelles à soufflet . . . . . 34.75
- Bottines pour hommes Box calf ou chevreau . . . . . 34.50
- Bottines pour dames depuis . . . . . 26.50
- Richelieu pour dames depuis . . . . . 15.75
- Bottines pour garçons et fillettes Box calf nos 27 à 29 . . . . . 16.75
- nos 30 à 35 . . . . . 18.75

Envoi contre remboursement  
Echanges

# AU CHAT BOTTE

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

## L'intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education

(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements: Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs: Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser: Taçonnerie 5, GENÈVE.

# Vêtements confectionnés

et sur mesure  
POUR DAMES ET MESSIEURS

## J. RATHGEB-MOULIN

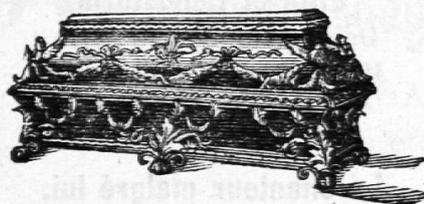
Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.  
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.

Escompte 10 0/0 au comptant.

## Pompes funèbres générales



### Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7  
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs  
de la Société Pédagogique Vaudoise.



Ustensiles  
de cuisine  
et de ménage

## FRANCILLON & C<sup>ie</sup>

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

## CHŒURS PATRIOTIQUES POUR LE 1<sup>er</sup> AOÛT ET POUR LA PAIX

### Chœurs à 3 voix égales a cappella.

2743.	<i>Amiel, A.</i>	Roulez, tambours	0 30
466.	<i>Juillard, E.</i>	Nouveau chant national suisse	0 25
273.	<i>Kling, H.</i>	Le drapeau fédéral.	0 25
433.	—	La patrie suisse.	0 50
431.	—	Chant du 1 <sup>er</sup> août	0 50
2274.	—	Invocation patriotique.	0 25
068.	<i>Lauber, E.</i>	La terre helvétique	0 25
750.	<i>Schnell, D. J.</i>	Chant patriotique (2 voix).	0 50

### CHŒURS POUR PENTECOTE

365.	<i>Allebert, G.</i>	Chant de Pentecôte (chœur mixte a capp.).	0 50
78.	<i>Kling, H.</i>	Donne-nous ton esprit, pour soli et chœur à 3 voix et piano ou orgue.	1 50
2529.	—	Idem. voix seules en partition	0 50
2702.	<i>Lasso, O. di</i>	Pour le jour de Pentecôte (3 voix)	0 25
2797.	<i>Nicole, L.</i>	Les cloches de Pentecôte (chœur mixte)	0 50
2857.	—	Esprit de lumière (chœur d'hommes)	0 40
322.	<i>North, C.</i>	Chant de Pentecôte » »	0 40
324.	—	Esprit divin tu nous rends fort (ch. mixte)	0 35

### GRANDS SUCCÈS

#### Tailleur et cordonnier.

Duo bouffe avec parlé.  
*Musique de Colo-Bonnet.*  
*Paroles de M. Chamot.*  
(sous presse)

#### Soubrette et maîtresse.

Duo pour jeunes filles.  
*Musique de Bastide.*  
*Paroles de A. Pajol.*  
\*Prix net : 2 fr.

#### Elite et Landsturm.

Duo comique avec parlé  
*Musique de Colo-Bonnet.*  
*Paroles de M. Chamot.*  
(sous presse)

#### Le chanteur malgré lui.

Duo comique pour hommes.  
*Musique de Bastide.*  
*Paroles de A. Pajol.*  
Prix net : 3 fr.

### DIX CHANSONS VILLAGEOISES

*Musique de G. Waldner. — Paroles de M. Chamot.*

J'y suis tant bien. — Boire son verre. — Mon chalet. — La montée des vaches.  
— Les boveyrons. — Le ramasse-pompons. — Le lac de Bret. — Le vin de  
Gollion. — Les yeux bleus de ma bonne amie. — L'amoureux de la Julie.

*Un album, pour chant et piano : 5 fr.*

### L'Harmonie et la Composition musicale à la portée de tous.

*L. Péreineau.*

Premier prix d'harmonie du Conservatoire national de musique.  
Premier prix de composition musicale de Paris.

### COURS POPULAIRE D'HARMONIE PRATIQUE ET DE COMPOSITION MUSICALE EN STYLE LIBRE.

Cet ouvrage s'adresse surtout aux personnes n'ayant fait aucune étude d'harmonie.

*Prix du volume in-8, de 294 pages : 12 fr.*

## FŒTISCH FRÈRES S.A. Editeurs, à Lausanne

Lausanne. — Imprimeries Réunies (S. A.) — E. Visinand, éditeur.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LV<sup>me</sup> ANNÉE — Nos 27-28

LAUSANNE, 12 juillet 1919.



# L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR ET ÉCOLE-REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

*Rédacteur en Chef:*

**ERNEST BRIOD**

La Paisible, Cour, Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique*

**ALBERT CHESSEX** Avenue Bergières, 26

*Gérant: Abonnements et Annonces.*

**ERNEST VISINAND** Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

## COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

**ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.**

**PRIX DES ANNONCES: 40 centimes la ligne.**

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-relu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE.**



# VAUD

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### Places primaires au concours.

**INSTITUTEURS** : **Mur**, fr. 2400, logement, plantage et jardin de 3 ares ; 15 juillet. — **Bremblens**, fr. 2400, logement, jardin, plantage et 4 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école ; 18 juillet.

**INSTITUTRICES**. — **Saint-Prex**, *maitresse d'école enfantine*, fr. 1100, logement et 20 fr. d'indemnité annuelle pour jardin.

**Derniers concours ouverts** : **LAUSANNE**, *maître spécial d'allemand aux écoles primaires* : 24 heures hebdomadaires de leçons ; traitement initial fr. 142 l'heure annuelle de leçons et augmentations après 3, 6, 9, 12, 15 et 20 ans de canton. Maximum fr. 167,50 l'heure. Il est alloué une prime pour années de service à Lausanne de fr. 50 par an jusqu'à fr. 320. Pension de retraite supplémentaire. Obligation d'habiter le territoire de la commune de Lausanne. Les candidats doivent s'abstenir de toute démarche personnelle. Délai d'inscription, 22 juillet — **BAVOIS**, *institutrice primaire*, fr. 1800, plus logement, plantage et 6 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école ; — **LA TOUR DE PEILZ**, *institutrice primaire*, fr. 2300, pour toutes choses, plus 6 augmentations de fr. 50, le maximum étant atteint après 20 ans de service ; 22 juillet. — **BOURNENS**, *instituteur*, fr. 2400, logement, jardin et plantage ; 4 stères de bois et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 25 juillet. — **BRENLES**, *instituteur*, fr. 2600, logement, jardin et plantage ; 8 stères de bois, à charge de chauffer la salle d'école ; 25 juillet.

---

### Nominations.

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

**INSTITUTEURS**. — MM. Roulet, Camille, à **Orges** ; Hürlimann, Marcel, à **Vevey** ; Pavillon, Alfred, à **Begnins** ; Tharin, Robert, à **Forel s. Lucens** ; Glardon, Adrien, à **Novalles** ; Baumgartner Robert, à **Denens** ; Porchet, Alexis, à **Paudex** ; Chautems, Marcel, à **Molondin**.

**INSTITUTRICES**. — Mlles Delarageaz, Hélène, à **Bussigny s. Morges** ; Monod, Marguerite, à **Vevey** ; Jomini, Hilda, à **Vevey** ; Buffat, Jeanne, à **Rueyres**.

Mme Champod-End, Marie, maitresse de travaux à l'aiguille, à **Vugelles-la-Mothe**.

Mlle Morel, Elise, maitresse de travaux à l'aiguille, à **Forel s. Lucens**.

---

### Augmentations de traitement.

Les augmentations de traitement pour années de service dues au personnel enseignant primaire pour le 1er semestre 1919 pourront être encaissées dès le 9 juillet aux recettes de district.

Celles du district de Lausanne seront payées à la Banque Cantonale Vaudoise sur présentation de la dernière attestation d'années de service délivrée par le Département.

La contribution à la pension de retraite due pour le 1er semestre de 1919 sera perçue à cette occasion. Les membres du corps enseignant primaire domiciliés dans le district de Lausanne et qui n'ont pas encore droit à l'augmentation verseront cette contribution à la recette du district.

Les augmentations et les contributions concernant le personnel enseignant du cercle de Sainte-Croix seront réglées à l'agence de la Banque Cantonale Vaudoise à Sainte-Croix.

## Service de l'enseignement primaire.

### Examens pour l'obtention du diplôme d'enseignement primaire supérieur.

Le personnel enseignant primaire est avisé qu'une session d'examen pour l'obtention du diplôme d'enseignement primaire supérieur aura lieu au mois d'octobre prochain.

### Cours spéciaux pour la préparation du diplôme primaire supérieur.

Le personnel enseignant primaire du canton de Vaud est avisé que des cours pour la préparation aux examens pour l'obtention du diplôme primaire supérieur auront lieu à Lausanne du **22 septembre au 11 octobre 1919**. Ils seront organisés sur les mêmes bases que ceux de 1917 et 1918 avec le concours de MM. les professeurs Milliod, Deluz, Freymond, Vittoz, Schacht, Briod, May, Porchet, Perrier et Blanc. **Un subside sera accordé aux participants maîtres primaires supérieurs en fonctions** et aux membres du personnel enseignant primaire qui prendront part à ces leçons pour la **troisième fois**.

Ce cours n'aura pas lieu en 1920.

L'inscription à ces cours doit se faire au Département de l'Instruction publique et des Cultes, premier service, avant le 19 juillet 1919 à 5 heures du soir. Un programme détaillé sera adressé à toutes les personnes dont l'inscription aura été admise.

---

## Enseignement secondaire.

**Les augmentations de traitement pour années de service dues au personnel enseignant secondaire pour le second semestre 1919** pourront être encaissées dès le 9 juillet aux recettes de district.

Celles du district de Lausanne sont payables à la Banque Cantonale Vaudoise et celles de Sainte-Croix à l'agence de la dite banque à Sainte-Croix.

Il sera perçu à cette occasion la somme de fr. 45.—, contribution pour la pension de retraite du 1er semestre 1919.

Le Conseil d'Etat a nommé en qualité de maîtres à l'Ecole de Commerce :

**M. Paul Huber**, actuellement maître au collège de Cossonay ; **M. Ernest Briod**, à Lausanne ; **M. Gaston Pallard**, à Montreux.

Il a confirmé Mlle Berthe **Félix**, à titre définitif, en qualité de maîtresse secondaire à l'Ecole supérieure de Montreux.

---

## Bibliothèque cantonale et universitaire.

La Bibliothèque cantonale et universitaire sera fermée pour la revision du 4 août au 13 septembre inclusivement. **Rentrée générale des volumes jusqu'au samedi 26 juillet à la Bibliothèque**. Les retards seront frappés d'une amende de 20 centimes par volume et par jour de retard. (Art. 41 du règlement.)

Le service du prêt à domicile sera ouvert au public le mercredi 27 août, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures. Les catalogues seront à la disposition des emprunteurs les 25 et 26 août, de 9 heures à midi.

---

## Asile rural vaudois à Echichens.

La place d'instituteur de cet établissement est au concours jusqu'au samedi 19 juillet.

S'inscrire auprès du directeur, lequel donnera tous les renseignements demandés.

Les années au service de l'Asile rural comptent pour l'obtention des augmentations et pensions de retraite de l'Etat.

# AVIS DE LA GÉRANCE

Nous prions nos abonnés de bien vouloir verser le solde de leur abonnement, soit Fr. **3.05**, au compte de chèques postaux **II. 125** (*Educateur*, Lausanne), avant le 20 juillet prochain.

Nos abonnés du Jura bernois, membres de la Société pédagogique jurassienne, ont à payer Fr. **2.55** seulement.

En évitation de frais, nous n'enversons pas de formulaire imprimé. Ne pas oublier d'inscrire le nom et l'adresse de l'expéditeur sur le *coupon* destiné à la gérance (côté droit du chèque).

Le présent avis ne concerne pas les abonnés, assez nombreux, qui nous ont fait parvenir Fr. 8.— au commencement de l'année.

Le gérant : E. VISINAND.

---

## SÉJOUR DE VACANCES

chez instituteur ou professeur

désiré par

### jeune maître secondaire

(Suisse allemand)

pour environ 4-5 semaines. — Adresser offres détaillées sous chiffres Q. 1117 Gl. Publicitas S. A., Glaris.

---

## VACANCES

Jeune institutrice cherche pendant 4 semaines (23 VII — 20 VIII) pension dans la famille d'un maître d'école. Offres sous chiffres J. H. 1591 Lz. aux *Annonces-Suisses S.-A. Lucerne*.

---

Institut de jeunes gens cherche, au pair, un

## Volontaire

pour le français et la sténographie contre leçons d'allemand, anglais ou italien. Entrée de suite.

Offres sous D. M. à Gérance de l'Éducateur.

---

## L'intermédiaire des Educateurs

publié par l'École des Sciences de l'Éducation

(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements : Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs : Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser : Taconnerie 5, GENÈVE.

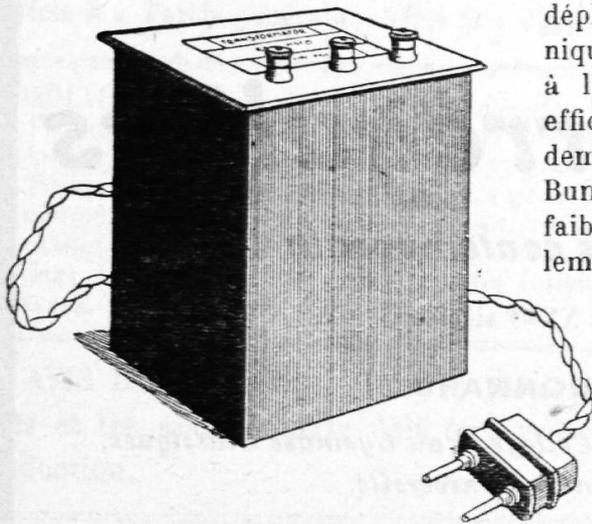
# L'électricité de l'expérimentateur

Plus de  
500 appareils  
vendus

Une nouvelle source de courant électrique  
pratique et inépuisable

Fabrication  
suisse

**Le transformateur W. D.**



Ceux qui ont fait des essais avec des courants faibles ont sans doute souvent déploré l'imperfection des éléments galvaniques qu'ils devaient employer. L'élément à l'acide chromique ne livre un courant efficace qu'en un temps assez court. Il demande beaucoup de soins. Les piles Bunsen et Léclanché ne donnent qu'un faible courant et les piles sèches sont également impropres à la production des forts courants. — Ces désavantages et inconvénients disparaissent immédiatement avec l'emploi du transformateur W. D.

**Celui-ci n'a pas besoin d'être rempli, ne demande aucun soin et ne s'use pas.**

Au simple contact d'une conduite pour la lumière (à courant alternatif) il est tout de suite prêt à fonctionner. Il livre un très fort courant qui ne pourrait être obtenu que par l'emploi de toute une série de piles. Le courant obtenu est assurément du courant alternatif. Il faut pour employer le transformateur un courant alternatif de 110-130 volts. Pour les plus hautes tensions, je livre un modèle spécial.

Mes transformateurs réduisent avantageusement les courants à haute tension en une basse tension de 3 à 8 volts.

**Le redresseur de courant**

Pour certains buts, par exemple des essais galvanoplastiques, dans l'électrolyse et pour la charge des accumulateurs, on ne peut employer que du courant continu. Je mets pour cela en vente un redresseur de courant très simple et méritant une pleine confiance.

**Demandez le prix-courant spécial gratuit**  
**à E.-F. BUECHI, atelier d'optique et de mécanique**

**BERNE**

**LIBRAIRIES PAYOT & C<sup>ie</sup>,**  
LAUSANNE - GENÈVE - VEVEY - MONTREUX

**Vient de paraître**

*Liste Alphabétique*  
des  
**Verbes irréguliers**

*de l'anglais contemporain*

(XIX<sup>me</sup> et XX<sup>me</sup> siècles)

par **G. BONNARD**

*Docteur ès-lettres, Maître au Collège et au Gymnase Classiques,  
Privat-Doctent à l'Université.*

Un vol. relié toile souple . . . . . Fr. 1.25

Si l'on compare entre elles les listes de verbes irréguliers données par les grammairiens anglais usuelles, on remarque de nombreuses divergences. Ces divergences sont dues avant tout au fait que la plupart des verbes anglais irréguliers possèdent pour leur passé et leur participe passé plusieurs formes. Tel grammairien préfère, sans donner ses raisons, telle forme; tel autre grammairien, sans s'en expliquer davantage, préfère une autre forme.

La liste présente donne toutes les formes en usage en Angleterre du début du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, à l'exclusion de celles qu'on ne trouve que dans les dialectes ou le parler vulgaire, et distingue entre ces formes. Dans une liste principale on trouvera la forme, le cas échéant les formes, généralement employées dans le langage de la conversation des Anglais cultivés; en notes, toutes les autres formes que l'on peut, soit parfois entendre, soit rencontrer au cours de ses lectures, chacune accompagnées d'une indication précisant si elle est archaïque, ou désuète, ou poétique, etc... Les formes de la liste principale, en regard desquelles on trouvera les principaux des verbes français de même sens, doivent être enseignées à tous ceux qui apprennent l'anglais; ce sont les seules qu'un étranger doit employer. Les autres, il lui faut au moins les connaître; mais il serait mal venu d'en faire usage.

Cette liste nous paraît constituer un guide sûr pour l'étude des verbes anglais irréguliers; élèves des écoles secondaires, étudiants, maîtres eux-mêmes, tous ceux en un mot qui enseignent ou apprennent l'anglais, seront heureux de l'avoir sous la main.